

Cosy n°2025\_DEL061

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**  
Délibération du Comité syndical  
Séance du 21 octobre 2025

**Lancement de la procédure pour le passage d'une délégation de service public (DSP) de distribution de gaz sur la commune de Nyoiseau**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

**Etaient présents**

Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Xavier TESTARD (délégué suppléant de Alain MORINIÈRE, Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

**Etaient absents**

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Pierre BROSSÉLIER (Loire-Layon-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Christophe POT (Baugeois Vallées), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

**Ont donné pouvoir**

Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)

## DÉLIBÉRATION

### Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants, L. 1413-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 111-51, L. 111-53, L. 432-1 et suivants, et R. 432-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 1120-1 et suivants, L. 3000-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants et R 3111-1 et suivants ;

Vu le transfert de compétence de la distribution publique de gaz de la commune de Nyoiseau au Siéml en date du 22 juin 2007 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du Siéml en date du 18 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du Siéml en date du 7 octobre 2025 ;

Considérant le projet d'implantation d'un nouvel industriel nécessitant un raccordement au gaz sur la zone d'activités Bois II à Nyoiseau, commune située sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté ;

Considérant que le Siéml est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz compétente pour lancer cette procédure de consultation pour la création d'une nouvelle délégation de service public sur la commune de Nyoiseau ;

Considérant que les réseaux de distribution de gaz naturel existants, reliant les communes limitrophes de Segré et de Noyant-la-Gravoyère, longent la zone d'activités Bois II et permettent de limiter le coût des travaux de raccordement au réseau ;

Considérant que la réalisation et l'exploitation des ouvrages construits pourraient faire l'objet d'un contrat de délégation de service public de distribution de gaz naturel ;

Considérant que l'intérêt territorial, le coût contenu des travaux rendus nécessaires pour le raccordement de l'industriel ainsi que le volume prévisionnel de consommation de ce dernier justifient l'ouverture d'une consultation pour la création d'une nouvelle délégation de service public de gaz sur ce territoire ;

Considérant que les travaux et le raccordement de l'industriel devraient être réalisés pour l'été 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

- **d'approuver** le principe de lancement d'une délégation de service public de distribution de gaz naturel dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **de lancer** la procédure de délégation de service public de distribution de gaz comme exposé ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6,

allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) [<http://www.telerecours.fr/>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents :             | 32 |
| Nombre de votants :              | 35 |
| Abstention :                     | 0  |
| Opposition :                     | 0  |
| Approbation :                    | 35 |